

Enfin, lors de sa 120^e session, le Comité exécutif a approuvé la publication du rapport annuel de la Commission de contrôle des fichiers de l'OIPC-Interpol, qui sera communiqué à l'Assemblée générale, diffusé sur le site Internet de l'Organisation ainsi qu'à tous les organismes concernés par la protection des données. Cette décision illustre notre attachement à garantir qu'Interpol s'acquitte de ses responsabilités envers le public, dans le respect des législations relatives à la protection des données des pays membres.

Mesdames et Messieurs, vous vous souviendrez peut-être aussi qu'à New Delhi, j'ai évoqué deux défis stratégiques internes qui méritent toute votre attention et un intense débat, à savoir la question de la santé financière d'Interpol et celle du processus de sélection du prochain secrétaire général.

En ce qui concerne l'étude sur les contributions statutaires, le conseiller d'Interpol a présenté hier au Comité exécutif un rapport intermédiaire sur l'état actuel d'avancement des travaux. Cette étude tient pleinement compte de ces principes importants que sont la solidarité et la répartition équitable de la charge du budget entre les pays membres, et vous serez informés des résultats l'année prochaine, lorsque le rapport final sera présenté.

En ce qui concerne la succession du secrétaire général, j'ai le plaisir de

vous annoncer que le Comité exécutif a décidé, lors de sa session de juillet 1998, de procéder à la sélection du candidat à ce poste en 1999. Les pays seront informés du nom du candidat retenu lors de l'Assemblée générale de 1999, puis conformément au Statut de l'OIPC-Interpol, l'Assemblée générale de 2000 se prononcera sur le candidat proposé, à l'expiration du mandat de cinq ans de l'actuel secrétaire général, M. Kendall.

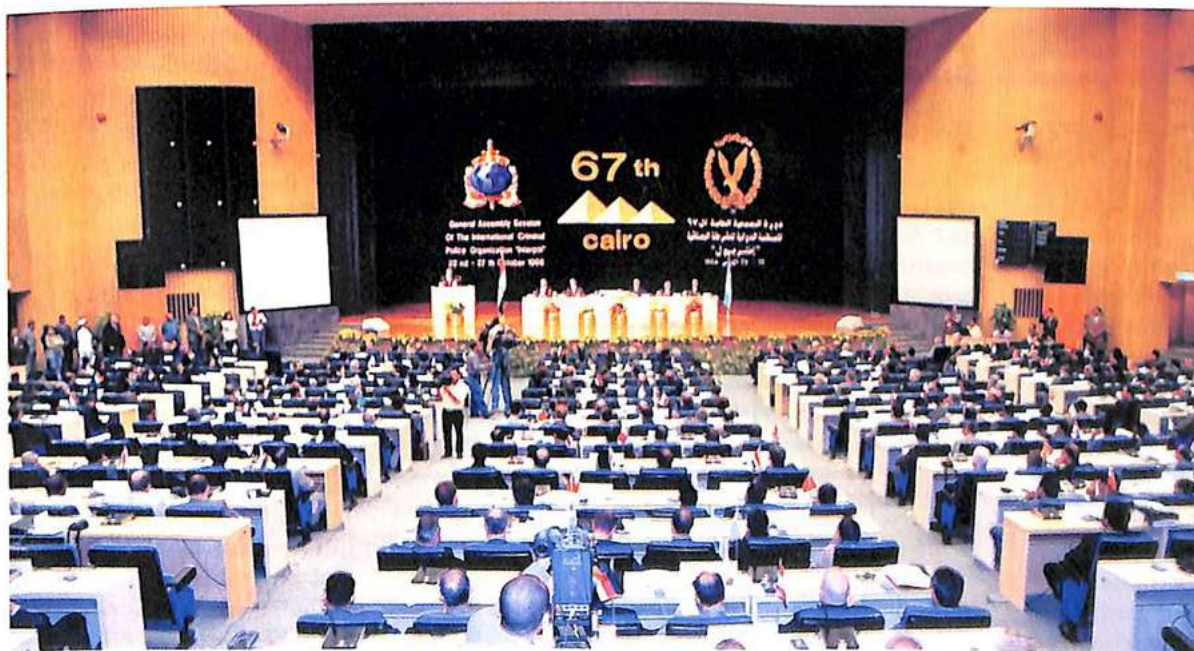
Dès que cette décision a été prise, j'ai fait diffuser à tous les pays membres une circulaire les invitant à communiquer le nom de leur candidat entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1998 au plus tard. Le Comité exécutif souhaite sincèrement pouvoir choisir parmi des candidats très qualifiés. Vous serez tenus informés de l'état de la question.

Mesdames et Messieurs, notre organisation fêtant cette année son 75^e anniversaire, à quelques années seulement de la fin du siècle, il semble opportun de revenir un instant sur le passé avant de tenter de planifier l'avenir. Fondé en 1923 par un certain nombre de pays, Interpol s'est transformé en une organisation unique et de dimension véritablement mondiale, qui compte aujourd'hui 177 pays membres. Au cours de ce processus de développement ont été mis en place divers outils et dispositifs de coopération policière tels que les notices internationales, un réseau de télécommunications permet-

tant l'échange rapide et sûr d'informations, et une base de données centralisant les informations de police. Grâce à notre savoir-faire et à nos compétences professionnelles, notre organisation est désormais reconnue comme un interlocuteur indispensable par des instances aussi éminentes que les Nations Unies, le G8, l'Union européenne, le Groupe d'action financière (GAFI), etc.

De fait, Interpol a considérablement changé au cours des soixante-quinze dernières années. Pourtant, l'environnement dans lequel il opère ayant évolué de manière beaucoup plus radicale, je crains fort qu'il ne perde beaucoup de sa capacité à relever les défis du XXI^e siècle s'il ne se remet pas rapidement et fondamentalement en question. Les défis qu'Interpol doit relever s'il veut rester à l'avant-garde de la lutte contre la criminalité transnationale sont de deux ordres : 1) l'évolution de la criminalité internationale, y compris les cas trop connus de terrorisme et de violence, et 2) la multiplication des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la criminalité.

En ce qui concerne le premier défi, la mondialisation et la complexité croissantes de la criminalité font qu'il devient plus difficile de mettre au jour les infractions et de recueillir les éléments de preuve permettant de poursuivre les malfaiteurs, et que de nouvelles réponses doivent être apportées par les services chargés de



Vue d'ensemble des délégations représentant 140 pays et 11 organisations internationales réunies dans le Centre de conférences international du Caire.